

Nantes, le 19 avril 2022

**Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Fonds Social Européen (FSE)**

**Etat d'avancement du Programme opérationnel régional FEDER/FSE 2014–2020**

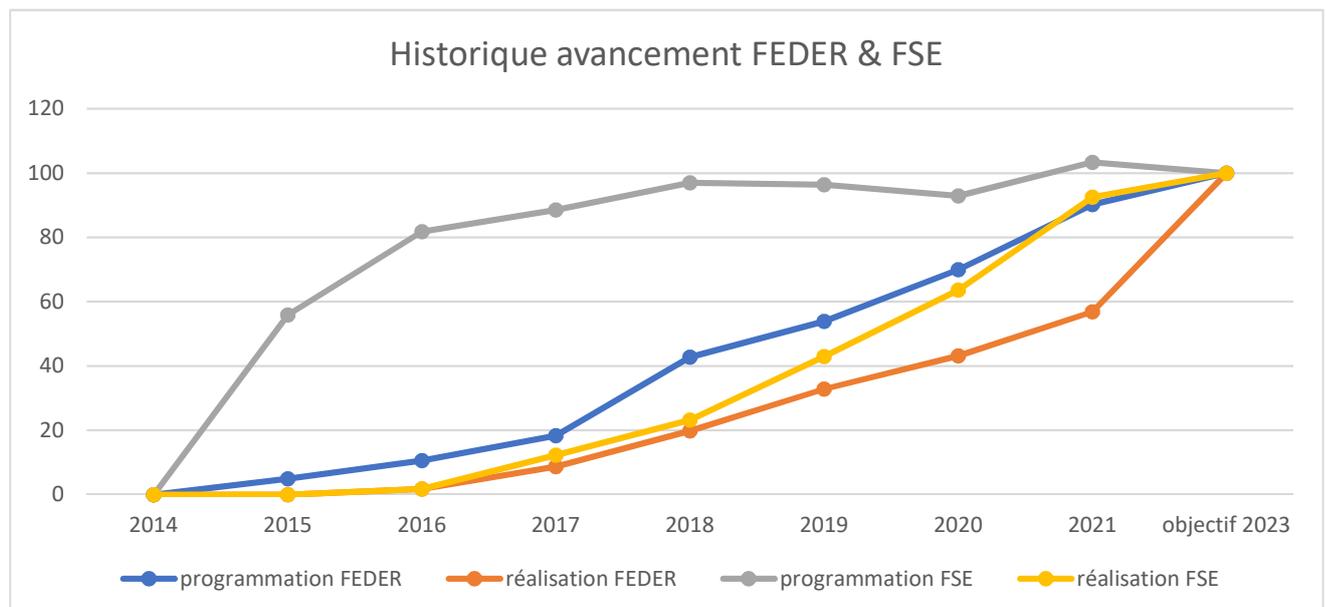
**POUR INFORMATION**

La maquette du programme opérationnel régional FEDER/FSE s'élève à **465,829 M€** pour les axes 1 à 13 dont **86,36 M€** au titre de REACT EU.

L'enveloppe totale de FEDER est de 367,29 M€ dont 67,3 M€ au titre de REACT EU FEDER et celle de FSE est de 98,53 M€ dont 19 M€ au titre de REACT EU FSE.

L'enveloppe régionale a été abondé de 86,3 M€ dans le cadre du plan de relance européen au titre du dispositif REACT EU, avec les mêmes objectifs calendaires en termes de réalisation des opérations et de gestion des dossiers (date maximale maintenue de décembre 2023). Pour faire face à ce pic conjoncturel en termes d'activités de gestion (clôturer la programmation 2014-2020 renforcée par la relance et lancer la programmation 2021-2027), la Région a recruté des contrats de projets pour renforcer ses équipes de gestion et être au rendez-vous de la clôture fin 2023.

En effet, la dynamique de programmation et de réalisation sur FEDER et FSE est réelle au niveau du programme, mais les objectifs restent ambitieux d'ici à fin 2023.



## Etat d'avancement des axes FEDER (axes 1 à 6 et 8 – axes 10 et 12 pour REACT EU)

### PROGRAMMATION

Au 19 avril 2022, la programmation du FEDER en région s'élève à **272,27 M€**, correspondant à 789 opérations, soit un taux de programmation de 77 % (REACT EU inclus) ou 94% hors REACT EU (98% au niveau national). La réelle dynamique de programmation constatée lors des précédents CRS s'est donc confirmée malgré les difficultés liées au contexte sanitaire et va donc permettre une finalisation prochaine de la programmation.

Par ailleurs, le travail important et approfondi réalisé par l'autorité de gestion régionale en amont de la programmation permet ensuite une certification relativement plus rapide des dépenses programmées, avec des taux de certification importants, comme l'a démontré l'atteinte des objectifs de la réserve de performance pour l'ensemble des axes FEDER en 2018. Cette capacité à certifier efficacement les dépenses programmées sera importante pour permettre la clôture du programme 2014-2020 à la fin de l'année 2023.

Enfin, un suivi attentif des dernières perspectives de programmation et des sous-réalisations est réalisé pour l'ensemble des axes et permet de disposer d'un outil de pilotage fin important pour envisager une consommation optimisée de la maquette financière FEDER 2014-2020.

**L'axe 1** « *Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation* » est caractérisé par la dotation la plus importante de tous les axes sur la période 2014-2020 avec 120,04 M€ de dotation européenne, soit 32,6% de l'ensemble de la maquette. Cet axe connaît un bon niveau d'avancement avec un taux de programmation de 93%. Ainsi, 235 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 111,83 M€.

Concernant **l'axe 2** « *Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité* », la programmation sur les opérations d'infrastructures de très haut débit, complétée par de nouvelles opérations de développement d'usages numériques a porté le taux de programmation au niveau très élevé de 97%, soit 22,89 M€ de FEDER programmés.

S'agissant de **l'axe 3** « *Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises* », il a été programmé 16,88 M€ de FEDER soit 81% de la maquette FEDER (17,432 M€). Des opérations en cours d'instruction ou en perspective permettront la valorisation complète des crédits encore disponibles.

**L'axe 4** « *Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs* » dispose d'une enveloppe financière de 68,10 M€ de FEDER. Il s'agit de l'axe le plus diversifié avec 11 actions réparties entre 4 priorités d'investissement (PI 4.a, PI 4.c, PI 4.e et PI 4.f). Par conséquent, le suivi, l'accompagnement et la logique d'intervention de ces actions sont très différenciés en fonction de la typologie des projets et des opérateurs (certaines actions relèvent de l'approche territoriale).

Il a été programmé 228 dossiers pour une participation communautaire totale de 66,04 M€ soit 97% de la maquette FEDER. Un dispositif n'a pas encore fait l'objet d'une programmation (4.1.1). L'enveloppe de cet axe a largement été ajustée entre dispositifs dans le cadre de la mise en œuvre de la fongibilité iTi.

Sur **l'axe 5** « *Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement* », l'enveloppe financière s'élève à 29,45 M€ de FEDER. Sur cet axe comprenant 3 priorités d'investissement (PI 5.a, PI 6.d et PI 6.e), 70% de l'enveloppe est dédiée à des projets relevant de l'approche territoriale ou est partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains. Il a été programmé 201 dossiers correspondant à une participation communautaire de 25,10 M€ de FEDER soit 85% de la maquette.

Sur **l'axe 6** « *Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination* » (axe entièrement dédié aux iTi), 54 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 29,50 M€, soit 100% de consommation de la maquette. A ce stade d'avancement du programme, 54 dossiers ont été identifiés sur l'axe 6.

S'agissant de **l'axe 8** « *Assistance technique FEDER* » (enveloppe de 8 398 728 € de FEDER), quatre dossiers ont été programmés portant sur les actions menées par la Région de 2014 à 2023 pour 8,42 M€ de FEDER, soit la totalité de la maquette sur cet axe. A compter de 2021, dans un souci d'allègement de la gestion des fonds européens, la Région a décidé de passer au système d'assistance technique forfaitaire afin de simplifier la gestion de cet axe. L'assistance technique est désormais calculée sur la base des dépenses réalisées sur les autres axes d'intervention.

La programmation de l'approche territoriale iTi (investissement territorial intégré) atteint 61,79 M€ de FEDER soit 97,6% de la maquette pour 174 dossiers répartis sur les 9 communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropole porteuses de cette démarche. 2 dossiers représentant 1,03 M€ sont en cours de finalisation et devraient permettre de terminer l'approche territoriale iTi 2014-2020. Des reprogrammations d'opérations déjà soutenues pourront être envisagées pour optimiser certains projets le cas échéant.

S'agissant des axes REACT EU FEDER : La Commission européenne a approuvé la modification du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 intégrant les axes REACT EU le 30 juin 2021 permettant ainsi l'ouverture du guichet pour le dépôt des dossiers. Le dépôt des dossiers a été réalisé sur la base de l'enveloppe globale REACT EU même si la tranche 2022 n'a été connue qu'en novembre 2021 et finalement intégrée officiellement à la maquette du programme que le 25 mars dernier après approbation de la Commission européenne.

L'instruction de la quarantaine de dossiers présélectionnés est en cours d'instruction pour programmation avec un objectif de programmation quasi-complète d'ici à fin 2022

Sur **l'axe 10**, « *Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (FEDER)* », la programmation est effective avec une programmation à hauteur de

1,34% de la maquette sur cet axe. Elle permet d'apporter un soutien à des projets portés par des entreprises dans le cadre de la relance. L'année 2022 devrait permettre de réaliser la programmation de l'ensemble des dossiers déposés.

Pour l'**axe 12**, relatif à « *l'assistance technique REACT EU FEDER* », la Région a fait le choix de passer au système d'assistance technique forfaitaire. Le dossier avec l'ensemble du montant de l'enveloppe sur cet axe (1,9 M€) a été programmé début 2022.

#### CERTIFICATION

Au 12 avril 2022, 564 opérations FEDER ont fait l'objet de contrôles de service fait (CSF) par la Région, également certifiés par l'autorité de certification pour un montant total de dépenses de **459,93 M€ soit 49% de la maquette (dont REACT EU) et 64% des dépenses programmées, 61% de la maquette hors REACT EU (58% au niveau national)**.

Pour atteindre les objectifs de déclaration de dépenses fixés au titre de l'année 2022 (dégagement d'office et surtout préparation de la clôture), **les services de la Région sensibilisent les bénéficiaires à l'importance d'une remontée régulière de dépenses et à la nécessité de respecter les délais de dépôt des demandes de solde prévus dans la convention FEDER.**

En 2023, dernière année prévue pour les paiements du programme, **l'autorité de gestion ne pourra garantir un paiement effectif de la subvention FEDER si les dates de dépôt des demandes de solde ne sont pas respectées et si les pièces justificatives prévues par la convention ne sont pas fournies.** Ce point de vigilance est d'autant plus accentué pour les dossiers relevant du volet REACT EU dont les délais de gestion entre dépôt / programmation / réalisation / demandes de paiement / certification sont plus rapprochés et plus courts que les dossiers relevant des autres axes.

La cible 2023 du dégagement d'office FEDER de 210,27 M€ est actuellement atteinte à 87%. La cible 2022 est d'ores et déjà atteinte à 104%, ce qui démontre le bon avancement du programme, y compris du point de vue de la certification.

A l'échelle du programme FEDER-FSE, le dégagement d'office 2023 est à ce jour atteint à 97%.

### **Etat d'avancement des axes FSE (axes 7 et 9 - axes 11 et 13 pour REACT EU)**

#### PROGRAMMATION

Au 19 avril 2022, la programmation du FSE en région s'élève à **82 544 875,20 €** pour une maquette de 98,53 M€, soit un taux de programmation de **84%** (REACT EU inclus) et 103% hors REACT EU (115% au niveau national).

La programmation de l'**axe 7** « *Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire* » est à hauteur de 79,203 M€ soit **103%**. Elle est effective et complète sur chaque objectif spécifique (OS).

En effet, dans la perspective de fin de gestion du volet FSE du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, la Région avait mené au cours du premier trimestre 2019 une revue de projets afin de présenter une nouvelle ventilation de la maquette financière FSE à l'intérieur de l'axe 7 lors du Comité régional de suivi de juin 2019.

Cette nouvelle ventilation a permis de programmer des dossiers sur les objectifs spécifiques 5 (apprenti-bus et orienti-bus) et 6 (accompagnement à l'orientation vers la formation pour les femmes et les seniors de plus de 50 ans : un dossier spécifique pour le public handicapé porté par le Groupement interprofessionnel régional de promotion de l'emploi et du handicap (GIRPEH) Pays de la Loire et un dossier spécifique pour le public du secteur sanitaire et social porté par l'OPCO Santé).

Enfin, l'utilisation de reliquats de crédits et un transfert du FEDER vers le FSE en 2020, lors de la décision des mesures d'urgence liées au COVID, ont permis l'activation d'un nouvel objectif spécifique pour l'acquisition des équipements de protection individuelle pour des opérations de portée départementale ou régionale lors de la pandémie. Six opérations ont été programmées pour près de 4,8 M€ de FSE. La Région suit avec vigilance l'estimation des éventuels reliquats de crédits pour en assurer l'optimisation maximale par avenants éventuels sur les opérations encore en cours de réalisation d'ici fin 2022.

Trois dossiers ont été programmés sur **l'axe 9** relatif à l'assistance technique pour un coût total de 5,98 M€ et 2,99 M€ de FSE. Cela représente **118%** de la maquette de l'axe 9. Comme pour le FEDER, à compter de 2021, dans un souci d'allègement de la gestion des fonds européens, la Région a décidé de passer au système d'assistance technique forfaitaire afin de simplifier la gestion de cet axe. L'assistance technique est désormais calculée sur la base des dépenses réalisées sur les autres axes d'intervention.

Sur **l'axe 11**, « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (FSE) », la programmation sera effective prochainement avec la programmation de deux dossiers relatifs au soutien de l'abondement des comptes personnels de formation (CPF) pour les salariés et les jeunes (obtention du permis de conduire). L'année 2022 devrait permettre de réaliser la programmation de l'ensemble des dossiers déposés.

Pour **l'axe 13**, relatif à « l'assistance technique REACT EU FEDER », la Région a fait le choix de passer au système d'assistance technique forfaitaire. Le dossier avec l'ensemble du montant de l'enveloppe sur cet axe (0,35 M€) a été programmé début 2022.

#### CERTIFICATION ET INDICATEURS

Depuis deux ans, malgré le contexte de crise sanitaire, les confinements et autres mesures sanitaires, la Région a néanmoins accéléré les contrôles de service fait sur les opérations soutenues par le FSE pour permettre les paiements auprès des bénéficiaires et l'atteinte des objectifs de performance et la clôture du programme dans les meilleures conditions possibles.

Au 19 avril 2022, 1 108 contrôles de service fait ont été validés par l'autorité de certification pour un montant de dépenses certifiées de 148,55 M€ soit 74,28 M€ de FSE. Cela représente **75,38%** de la maquette.

Le niveau de dépenses certifiées fin 2021 a permis **d'atteindre le seuil pour éviter le dégage­ment d'office en 2021**. Le niveau de certification au 19 avril 2022 permet aujourd'hui d'avoir déjà atteint la cible 2022 à hauteur de 168% pour éviter le dégage­ment d'office 2022. Le taux de réalisation de la cible pour 2023 est dès à présent atteinte à hauteur de 132%. Le FSE bénéficie aujourd'hui des mesures de simplification technique mises en place en début de programmation.

L'objectif régional est de pouvoir clôturer les derniers dossiers avant fin 2022 ou au cours du premier trimestre 2023 en fonction des ajustements sur les reliquats de crédits des derniers dossiers, afin d'éviter d'une part un chevauchement trop important entre les programmes 2014-2023 et 2021-2027, et d'autre part, de pouvoir assurer un démarrage de la nouvelle programmation dès l'approbation du programme par la Commission européenne.

A la fin de l'année 2023, il conviendra d'avoir atteint les cibles du **cadre de performance**. L'axe 7-FSE « *Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire* » du programme comporte 3 indicateurs : un indicateur financier et deux indicateurs de réalisation.

Ainsi la cible de **l'indicateur financier** du cadre de performance 2023 est atteinte avec un taux de réalisation de **92,63% à ce jour**.

Pour les deux autres **indicateurs de réalisation physique** de cet axe, les taux de réalisation pour le nombre de chômeurs et le nombre de personnes défavorisées (en besoin de compétences clés) sont respectivement de **177,64%** (16 282 chômeurs y compris de longue durée) et **53,52%** (4 968 personnes défavorisées en besoin de compétences clés) **à ce jour**. Pour ce dernier indicateur, les dernières demandes de paiement en cours de certification sur le dispositif d'acquisition des compétences clés devrait permettre d'atteindre au moins 75% de la cible 2023.

Le détail des réalisations et des avancées du programme est présenté dans le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) faisant l'objet d'une note spécifique.

## Pilotage de la performance 2014-2023

La Région des Pays de la Loire a atteint les cibles intermédiaires des indicateurs du cadre de performance en 2018 conformément à l'article 6 du règlement d'exécution n°215/2014 de la Commission du 7 mars 2014 pour les 7 axes d'intervention de son programme FEDER-FSE 2014-2020. Cette réussite avait permis de maintenir les enveloppes sur chacun des axes.

Pour mémoire, pour les axes comportant deux indicateurs, les cibles doivent être atteintes à hauteur de 85% (axes 1, 2, 3, 5, 6) ; pour les axes comportant plus de deux indicateurs, les cibles doivent être atteintes à hauteur de 85% sauf pour un indicateur pour lequel la cible peut être atteinte à hauteur de 75% (axes 4 et 7). Le détail de la réalisation du programme et des avancées par rapport au cadre de performance et aux valeurs finales 2023 est présenté dans le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO), objet d'une note spécifique.

Même atteints en 2018, la Région poursuit ses efforts dans la réalisation de la performance, en vue de remplir les objectifs de dépenses pour éviter le dégagement d'office des crédits chaque année et d'atteindre les cibles finales fixées en 2023 dans le cadre de performance.

En effet, les cibles qui ne seraient pas atteintes à hauteur de 65% seraient considérées comme un défaut majeur de l'autorité de gestion et pourraient engendrer des corrections financières dès lors que l'autorité de gestion n'aurait pas pris les mesures nécessaires. La Région veille à assurer une programmation dynamique et performante des crédits et à la remontée régulière des dépenses programmées (cf. **annexe 1**).

Ainsi, les données obtenues en prévisionnel (indicateurs de réalisation et financiers pour les opérations programmées) apparaissent relativement satisfaisantes par rapport aux cibles fixées. **Pour autant, les bénéficiaires de subventions sont tenus de faire remonter régulièrement des demandes de paiement et de transmettre l'état de réalisation des opérations pour permettre à l'autorité de gestion d'atteindre tant les objectifs pour éviter le dégagement d'office que ceux du cadre de performance 2023.**

## Annexe 1 – Pilotage de la performance du PO FEDER FSE 2014-2023 de la Région Pays de la Loire

PREVISIONNEL ISSU DE LA PROGRAMMATION											REEL APRES PAIEMENT						
Performance financière											Cibles indicateurs		Performance financière				Cibles indicateurs
Axes	OT	Maquette FEDER avec RP	Maquette FEDER sans RP	Programme FEDER Avril 2022	Programme des dépenses	indicateur financier à renseigner	%	%	Cibles 2023	Cibles indicateurs	Total dépenses certifié	Total FEDER versé	%	%	Réalisation		
																cadre de performance	sur maquette avec RP
1	OT1	120 868 000	113 408 995	111 935 626	307 534 275	265 994 284	92,61%	115,6%	86 001	103%	171 499 118	57 206 407	47,33%	64,47%	60%		
2	OT2	23 550 000	22 096 682	22 896 702	116 179 728	64 325 787	97,23%	181%	2 320	119%	51 716 068	10 911 539	46,33%	80,40%	40%		
3	OT3	17 432 000	16 356 237	16 888 692	40 300 330	52 330 000	96,88%	77%	761	120%	24 412 168	7 047 551	40,43%	46,65%	63%		
									862	228%							
4	OT4	73 600 000	69 057 997	66 044 726	298 791 221	242 950 671	89,73%	122,98%	4 870	147%	141 542 895	30 993 281	42,11%	58,26%	125%		
									106 400	169%							
									96	146%							
5	OT5	8 005 995	27 632 582	5 723 929	27 856 581	73 625 000	71,50%	64%	HRP	HRP	38 110 386	11 305 141	38,39%	51,76%	HRP		
	OT6	21 444 005	19 386 048	47 256 386	73 625 000	90,40%	366 062	461%	305%								
6	OT9	29 450 000	27 632 582	29 503 374	79 849 386	73 625 000	100,18%	108%	73 237	94%	40 061 314	14 439 764	49,03%	54,41%	58%		
<b>TOTAL FEDER</b>		<b>294 350 000</b>	<b>276 185 075</b>	<b>272 379 096</b>	<b>917 767 906</b>	<b>772 850 742</b>	<b>92,54%</b>	<b>118,75%</b>			<b>467 341 949</b>	<b>131 903 682</b>	<b>44,81%</b>	<b>60,47%</b>			
											<b>785 M€</b> cible dépenses FEDER 2023						
PREVISIONNEL ISSU DE LA PROGRAMMATION											REEL APRES PAIEMENT						
Performance financière											Cibles indicateurs		Performance financière				Cibles indicateurs
Axes	OT et OS	Maquette FSE avec RP	Maquette FSE sans RP	Programme FSE Avril 2022	Programme des dépenses	indicateur financier à renseigner	%	%	Cibles 2023	Cibles indicateurs	Total dépenses certifié	Total FSE versé	%	%	Réalisation		
																cadre de performance	sur maquette avec RP
7	OT10	76 994 144	74 764 096	74 675 640	148 308 719	153 988 288	96,99%	96%			142 647 729	71 323 865	93%	93%			
	OS 0	4 825 000	4 517 021	4 527 405	9 054 811		93,83%		HRP	HRP	9 042 300	4 521 150	94%				
	OS 1	1 500 000	1 404 255	1 048 810	209 620		6,99%		HRP	HRP	98 048	49 024	3%				
	OS 2	3 000 000	2 808 511	1 845 350	3 690 701		61,51%		HRP	HRP	1 208 289	604 144	20%				
	OS 3	58 269 144	54 549 837	63 698 194	126 353 828		109,32%		9 165	138%	121 042 081	60 521 040	104%		178%		
	OS 4	5 400 000	5 055 319	5 617 685	11 235 371		104,03%		9 282	112%	8 977 362	4 488 681	83%		54%		
	OS 5	1 500 000	1 404 255	2 693 042	5 386 084		179,54%		HRP	HRP	2 186 189	1 093 094	73%				
	OS 6	2 500 000	2 340 426	716 558	1 433 117		28,66%		HRP	HRP	93 460	46 730	2%				
<b>TOTAL FSE</b>		<b>76 994 144</b>	<b>72 079 625</b>	<b>79 203 045</b>	<b>157 963 530</b>	<b>153 988 288</b>	<b>102,87%</b>	<b>102%</b>			<b>142 647 729</b>	<b>71 323 865</b>	<b>93%</b>	<b>93%</b>			
											<b>153 M€</b> cible dépenses FSE 2023						

**Lexique**

RP Réserve de performance  
 HRP Hors réserve de performance  
 CP Cadre de performance  
 AT Assistance technique

OT Objectif thématique  
 OS Objectif spécifique

Indicateurs avec doublons  
 Indicateurs sans doublons

Nombre de chômeurs y compris de longue durée  
 Nombre de personnes défavorisées  
 (en besoin de compétences clés)

Région Pays de la Loire - DPE - Services FEDER / FSE & APP - avril 2022